

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Rés. : 2020-016

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir. gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 février 2020, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2020-017

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JANVIER**

Remis à la prochaine réunion

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 3 février 2020 ;

Rés. : 2020-018

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (janvier) :	7 632.72 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	1 940.20 \$
Comptes à payer du mois :	5 474.37 \$

4.2 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires dûment complétées reçues des membres du conseil pour 2019 conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.3 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la secrétaire trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales droits de mutation et autres créances, qui s'élève à 12 968.92 \$ pour l'année 2018 et antérieures et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2018 et antérieur : 11 192.02 \$  
Intérêts courus au 3 février 2020 : 1776.90 \$

Rés. : 2020-019

En conséquence, il est proposé par madame Lucienne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 3 février 2020 (capital et intérêts) pour 2018 et antérieur;

Que la directrice générale expédie un avis par courrier recommandé à ces personnes pour s'assurer qu'elles régularisent la situation dans les meilleurs délais.

#### **4.4 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT**

Considérant que la municipalité de Grand-Métis doit procéder à l'ouverture d'une marge de crédit pour son fonds de roulement;

Considérant que la marge de crédit déjà existante a été fermée;

Rés. : 2020-020

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier l'entente auprès de la caisse populaire Desjardins de Mont-Joli-Est-de-la-Mitis pour l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 100 000.00\$ et d'autoriser le maire et la secrétaire trésorière à signer les documents à cet effet.

#### **4.5 CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ 2020**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la Directrice générale et secrétaire trésorière de profiter des nombreuses activités d'information, comprenant ateliers et cliniques juridiques;

Rés. : 2020-021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseiller présents ;

D'AUTORISER la Directrice générale secrétaire trésorière, Chantal Tremblay, à participer au congrès qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 13 au 15 juin 2020;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant de 605 \$ (taxes en sus) ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2012-157.

#### **4.6 FORMATION ADMQ**

Rés. : 2020-022

Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Chantal Tremblay à la formation de l'ADMQ – L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels. La formation est une formation en ligne d'une durée d'environ 23 heures. Les frais d'inscription sont de 379.00 \$ plus taxes.

### **5. URBANISME ET VOIRIE**

#### **5.1 FORMATION APSAM – TRAVAIL À PROXIMITÉ DE L'EAU**

Rés. : 2020-023

il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter d'autoriser l'inscription de Marc-André Migneault à la formation «Travail à proximité de l'eau» qui se tiendra à Sainte-Luce si le nombre d'inscription est suffisant. Le prix de la formation est d'environ 135\$. Le montant final et la date reste à déterminer.

## 6. CORRESPONDANCE

### 6.1 GALA DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 11 au 15 février 2019 et la campagne nationale porte le thème « Vos geste, un + pour leur réussite, tout au long de l'année ! » ;

**CONSIDÉRANT QUE** Cosmoss veut aller de l'avant pour une deuxième année avec l'organisation d'un gala de la persévérance pour les jeunes Mitissiens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du Gala désire souligner la persévérance de plus de 85 personnes de la Mitis lors de la soirée du 14 février 2019, de ce nombre, plus de 70 élèves en font partie ;

**CONSIDÉRANT QUE** comme les enfants devront être accompagnés de leurs parents, près de 300 personnes sont attendues et l'ensemble des municipalités sera représenté ;

Rés. : 2020-024

Pour ces motifs, il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement à la reconnaissance des réussites de nos jeunes pour un montant de 50.00 \$, qui sera donné en bourses de la persévérance. Madame Lucienne Ouellet représentera la municipalité lors de ce gala.

## 7. VARIA

### 7.1 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS 2020-2022

**Considérant** la présentation du plan d'action par monsieur Jacques Vachon, présidente du Comité de promotion et de développement de Grand-Métis pour l'année 2019.

**Il est proposé par** monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'action déposé par le comité de promotion. La directrice, Mme Chantal Tremblay, est autorisée à émettre un chèque au montant de 1500\$ au Comité de promotion pour l'organisation de ses différentes activités.

Rés. : 2020-025

### 7.2 PLAISIRS D'HIVER

Considérant que la municipalité participe à sa façon aux Plaisirs d'hiver organiser par Les Jardins de Métis, en collaboration avec le Comité de Promotion de Grand-Métis ;

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter la camionnette pour le transport du matériel et d'assurer les bénévoles lors de cette journée.

Rés. : 2020-026

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 19h50 à 20h05.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h08 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2020-027

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2020